

COUPE REGIONALE EQUIPES MINIMES MASCULINS 2026

1. DEFINITION

La catégorie minimale correspond à une période de **formation**

Il importe d'offrir une pratique sécurisée aux jeunes judokas, tout en valorisant un judo d'attaque et de projection permettant une progression technique à long terme.

Les compétitions de cette catégorie d'âge permettent, parmi d'autres critères, aux conseillers techniques de détecter les judokas qui pourront rejoindre les centres d'entraînement de la filière du haut niveau fédéral (dès leur première année cadet).

La coupe minimale permet aux jeunes de s'exprimer dans un contexte éducatif. Animation, acquisition d'expériences, contrats et échanges priment sur le résultat sportif.

La remise des récompenses doit être sobre et ne pas dévaloriser les perdants. Les combattants ayant un bon comportement sont à valoriser.

2. SEXE : Masculin

3. ANNEES DE NAISSANCE : 2012 & 2013

4. NATIONALITE : Française et étrangère

5. GRADES - LICENCE – PASSEPORT – CERTIFICAT MEDICAL

- Ceinture orange minimum.

- 2 années de licence F.F.J.D.A. dont celle de l'année en cours.

- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison en cours est accordée).

- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du judo, jujitsu, en compétition datant de moins d'un an.

6. PARTICIPANTS

Équipes qualifiées par les départements ou les inter-départements

Deux équipes maximums par club sont autorisées (les équipes sont composées de 4 combattants titulaires minimum). Il est autorisé 2 équipiers par catégorie de poids.

Il est interdit de <<permuter>> les combattants de deux équipes d'un même club lors des compétitions se déroulant sur une même journée.

7. DOUBLE APPARTENANCE OU ASSOCIATION DE CLUBS

Dans le cadre de la Coupe régionale par équipes de clubs minimes masculins, un club peut constituer son équipe par les licenciés d'un ou plusieurs autres clubs du même département.

Chaque comité recevra la liste des licenciés concernés.

Les équipes sont constituées sur le tapis autour d'**une majorité ou d'une égalité de licenciés du club d'accueil.**

Chaque compétiteur peut être engagé dans un autre club que le sien (et un seul), par catégorie d'âge, sous condition d'une **convention annuelle de double appartenance** écrite, signée, par l'intéressé (parents) et les présidents des deux clubs concernés et visée par le président du comité **au plus tard 7 jours avant le premier niveau de compétition de chaque équipe.**

Le nombre de licenciés du club « d'accueil » doit représenter au minimum 50% des personnes inscrites sur la feuille de pesée. Le nombre maximum de clubs associés par une convention de double appartenance est fixé à 3.

Un club présentant une équipe avec une convention de double appartenance ne pourra présenter qu'une seule équipe dans cette catégorie d'âge et de sexe, au premier niveau de compétition.

8. CATEGORIE DE POIDS

-38kg; - 42kg ; -46 kg ; -50 kg ; -55 kg ; -60 kg ; + 60 kg soit 14 combattants maximum.

9. ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de la F.F.J.D.A pour cette catégorie d'âge.

10. TEMPS DU COMBAT

3 minutes

11. FORMULE DE COMPETITION

Tableaux à repêchage systématique

<< Coach >> même principe que le Championnat individuel Régional

Pour le salut, les équipes se présentent dans l'ordre des catégories de poids.

L'ordre des rencontres est défini par tirage au sort pour toute la journée à l'issue du tirage au sort de la Coupe.